

ASSEMBLÉE NATIONALE

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 345

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Sermier, M. Gosselin, M. Abad, M. Cherpion, M. Jean-Claude Bouchet,
M. Bony, M. Straumann, M. Dive, Mme Lacroute, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Bazin,
Mme Beauvais, M. Cattin, M. Pierre-Henri Dumont, M. Leclerc, M. Masson, M. de Ganay,
Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine et M. Ramadier

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.